

DELIBERATION

SEANCE DU 16 Mars 2017

L'an Deux Mil dix-sept, le seize mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Jean-Claude MINARD, Daniel RENAUD, Mmes Isabelle PLAIDY. Corinne TIERCE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Alain LE GOFF.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Jean-Claude MINARD.

Mr Alain BECQUART donne pouvoir à Mr Francis LEBLANC, Mr Alain LE GOFF donne pouvoir à Mr Jean-Claude MINARD.

Dans le cadre de la création d'un « espace citoyen et intergénérationnel », Mr le maire rappelle qu'une consultation pour le choix d'un bureau d'étude a été lancée par la commune.

CHOIX DE 3 ARCHITECTES

POUR RENDU GRAPHIQUE

Un avis d'appel à la concurrence est paru sur le journal « la montagne » en date du 20 février 2017 et a été également publié sur la plateforme AWS – marchés publics de l'Allier.

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres en date du 9 mars 2017. Mr le Maire présente l'analyse des offres établie par Mr Charles COULANJON, architecte à l'ATDA, notre assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Il précise que neufs prestataires ont soumissionné :

- BOURDIERL à Moulins,
- ESPACE PLURIEL à St Amand Montrond,
- GUALLERAND RIBEAUDEAU à Guéret,
- IMHOLZ à Moulins,
- LMN à Bourbon l'Archambault,
- TRONCHE Jean-Luc à Huriel,
- PICHON à Moulins,
- PARK Soung-ho à Moulins,
- PERRIN à Moulins.

Il ressort de cette analyse que tous les prestataires répondent aux références figurant dans le cahier des charges. Les points forts et les points faibles sont détaillés dans l'analyse des offres.

Mr le Maire rappelle que, conformément au règlement de consultation, trois candidats doivent être retenus. Ces derniers devront réaliser un rendu graphique.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les trois premiers architectes du classement :

- TRONCHE Jean-Luc à Huriel,*
- IMHOLZ à Moulins,*
- LMN à Bourbon l'Archambault.*

La décision finale n'interviendra qu'après cette nouvelle sélection.

**SIGNALISATION
HORIZONTALE
Bourg**

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'UTT de Cérilly/Bourbon l'Archambault envisage de réaliser des travaux d'enrobé ou de coulis en agglomération, au cours de l'année 2017.

Il faut donc prévoir de refaire la signalisation horizontale (stop, passage piéton...) dans un délai de 2 mois après les travaux.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires.

**SIGNALISATION
HORIZONTALE
Route de l'Etang**

Pour améliorer la sécurité, les conditions de circulation ainsi que l'accessibilité route de l'Etang, Mr le Maire propose d'interdire le stationnement, côté Agence Postale et de créer des places de stationnement de l'autre côté..

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable et charge Mr le Maire de faire les démarches nécessaires.

**ACHAT TABLES ET BANCS
Pour l'extérieur**

Mr le Maire présente au conseil municipal deux devis concernant l'achat d'un lot de 10 tables avec bancs, pour remplacer celles qui sont abimées :

COMAT § VALCO..... 1 369.60 € HT
LEADER COLLECTIVITE..... 1 370.34 € HT

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir le devis de la société COMAT § VALCO.

TRAVAUX CHEMINS

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un programme de travaux sur les chemins communaux d'un montant de 15 000 € doit être déposé au titre du dispositif de la solidarité rurale par le syndicat de voirie intercommunale d'Ygrande.